

Vol, mineur de 16 ans PANIQUE

Par **Lilii_**, le **06/09/2023** à **17:35**

Bonjour,

Ma meilleure amie de 15-16 ans est un peu paniquée donc je me permets d'écrire ici! Merci beaucoup pour vos réponses :)

Donc au début d'année 2022 elle a commencé à voler un eye liner et un mascara dans un magasin (interma...)près de chez nous (?10€). Elle ne s'était pas faite prendre. Elle a ensuite récidivé en décembre dans ce même magasin (petit article de maquillage également), puis plus rien. Elle m'a dit aujourd'hui qu'elle avait volé deux articles (de maquillage également, toujours chacun à 10€), mais cette fois-ci elle s'est faite prendre.

On lui a donc dit de payer le double du prix des articles, ce qu'elle a fait, et on lui a dit que l'accès à ce magasin lui serait temporairement interdit et qu'ensuite, si elle entrait, elle serait fliquée, mais rien de plus. On ne lui a pas demandé d'information personnelle, ni prévenu ses tuteurs, le lycée, ni quoi que ce soit.

Elle est complètement paniquée et devient de plus en plus parano. Elle a très peur que les propriétaires puissent voir et identifier son visage, ou qu'ils regardent les caméras de surveillance et qu'ils la voient quelques mois avant.

Elle se sent très coupable et ne fait que de pleurer, elle a très peur que tout cela ait une répercussion sur sa vie professionnelle ou son casier judiciaire (qui a toujours été vierge, c'est d'ailleurs la seule bêtise qu'elle ait jamais commis).

Quelqu'un pour l'aider? Je lui enverrai vos réponses. Merci énormément !

Par **C9 Stifler**, le **06/09/2023** à **22:09**

Bonjour,

Je me permets de revenir sur une de vos remarques car ce n'est pas la seule bêtise qu'elle a commise puisqu'elle a réitérée sa bêtise.

Visiblement, les propriétaires du magasin ont voulu régler cela à l'amiable sans prévenir les forces de l'ordre. Donc, le casier judiciaire restera vierge.

Pour votre préoccupation concernant les caméras, il faut savoir que les enregistrements ne peuvent être conservés que pendant une durée maximale déterminée. Cette durée de

conservation dépend de plusieurs facteurs, mais en moyenne cela dure 1 mois. De ce fait, il est peu probable que les propriétaires aient conservé les enregistrements de vidéosurveillance du mois de décembre.

En soi, c'est une bonne chose qu'elle culpabilise. C'est la première étape vers le chemin de la rédemption.

En bref, dites-lui de ne plus recommencer.